

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS
Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 066-216602037-20230324-002-DE

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert van de WERVE, Martine MAUGUIN

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

Délibération n° 2023-002

FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article 2121-19 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative au vote du Compte administratif,

Vu le compte administratif établi par Madame le Maire et le compte de gestion dressée par Madame la Trésorière de Céret,

CONSIDERANT que les deux documents sont en parfaite concordance,

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'arrêter et d'adopter les résultats définitifs suivants :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	252 150.51
DEPENSES	132 336.49
EXCEDENT	119 814.02

INVESTISSEMENT

RECETTES	107 999.32
DEPENSES	22 295.36
EXCEDENT	85 703.96

VOTE POUR : 4
Thierry CASASNOVAS
Gilberte COLL
Romain CAYUELA
Benoît ISSARTEL

VOTE CONTRE : 2
Wilhelm HUBER
Hubert van de WERVE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 066-216602037-20230324-002-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,

Le Maire,

Romain CAYUELA



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS
Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 066-216602037-20230324-003-DE

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoît ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

Délibération n° 2023-003

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Madame Florence CHAUCHET, Receveur Municipal, a normalement administré les finances communales au cours de l'exercice 2022

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le Compte de Gestion pour l'exercice 2022, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,



Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 066-216602037-20230324-003-DE

Berger
Levrault

Le Maire,



Martine MAUGUIN

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 066-216602037-20230324-004-DE

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

Délibération n° 2023-004

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **119 814.02 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021		
Pour mémoire : prévisions budgétaires		
Virement à la section d'investissement		
Résultat au 31/12/2021	Excédent	119 814.02 €
	Déficit	
EXCEDENT au 31/12/2021		119 814.02 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)		0 €
Report au fonctionnement		119 814.02 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,



Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 066-216602037-20230324-004-DE



Le Maire,



Martine MAUGUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Délibération n° 2023-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 066-216602037-20230324-005-DE

Berger
Levrault

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2023

- Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,
- Vu le montant des allocations compensatrices,
- Vu le montant de la compensation relais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de fixer pour l'année 2023 les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière bâti : 45.61%
Taxe foncière non bâti : 100.32 %
Taxe d'habitation : 10.53 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,

Le Maire,



Romain CAYUELA



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
Cadence d'amortissement du compte 204 – Travaux SYDEEL66

Délibération n° 2023-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 066-216602037-20230324-006-DE



Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

CADENCE D'AMORTISSEMENT DU COMPTE 204 – TRAVAUX SYDEEL 66

La commune est amenée à verser des participations au SYDEEL des Pyrénées-Orientales au Chapitre 204 pour des travaux concernant l'éclairage public.

Etant donné que ces participations n'ont pas vocation à demeurer à l'actif et doivent être amorties,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER une cadence d'amortissement de cinq ans pour ces participations

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,

Le Maire,

Romain CAYUELA



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Délibération n° 2023-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAULIS
 Envoyé en préfecture le 04/04/2023
 Reçu en préfecture le 04/04/2023
 Publié le 04/04/2023
 ID : 066-216602037-20230324-007-DE

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	234 614.02	114 800.00
Résultat de fonctionnement 2021 reporté		119 814.02
Total de la section de fonctionnement	234 614.02	234 614.02

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT par CHAPITRES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
011	Charges à caractère général	64 214.02
012	Charges de personnel	100 500.00
014	Atténuations de produits	600.00
65	Autres charges de gestion courante	30 200.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		195 514.02
023	Virement à la section d'investissement	33 600.00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 500.00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		234 614.02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT par CHAPITRES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
70	Produits des services	3 000.00
73	Impôts et taxes	78 000.00
74	Dotations et participations	32 000.00
75	Autres produits de gestion courante	1 800.00
Total des recettes de fonctionnement		114 800.00
Excédent antérieur reporté		119 814.02
Total des recettes de fonctionnement cumulées		234 614.02

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	128 803.96	43 100.00
Résultat d'Investissement 2021 reporté		85 703.96
Total de la section de fonctionnement	128 803.96	128 803.96

DEPENSES D'INVESTISSEMENT par CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
21	Immobilisation corporelle	113 303.96
204	Subvention d'équipement versée	15 000.00
Total des dépenses d'Investissement		128 803.96

RECETTES D'INVESTISSEMENT par CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	85 703.96
021	Virement de la section de fonctionnement	33 600.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000.00
28	Amortissement des immobilisations	5 500.00
Total des dépenses d'Investissement		128 803.96

ADOPTÉE A :

VOTE POUR : 5

Thierry CASASNOVAS

Gilberte COLL

Romain CAYUELA

Benoît ISSARTEL

Martine MAUGUIN

VOTE CONTRE : 2

Wilhelm HUBER

Hubert van de WERVE

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,



Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 066-216602037-20230324-007-DE

Berger
Levrault

Le Maire,



Martine MAUGUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
Délégation consentie au Maire sur la fongibilité des crédits

Délibération n° 2023-008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 066-216602037-20230324-008-DE

Berser
Levraut

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE SUR LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Considérant que la commune a adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance. »

Pour l'exercice comptable 2023 cela représente pour le Budget Principal, 15 596.05 € en section de fonctionnement et 9 660.30 € en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE DELEGUER au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- DE CHARGER le Maire d'en tenir les membres de l'Assemblée dans la séance suivante en cas de mouvements de crédits.

VOTE POUR : 5
Thierry CASASNOVAS
Gilberte COLL
Romain CAYUELA

VOTE CONTRE : 2
Wilhelm HUBER
Hubert van de WERVE

ABSTENTION : 0

Benoît ISSARTEL
Martine MAUGUIN

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 066-216602037-20230324-008-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,

Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Le Maire,



Martine MAUGUIN

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
Acquisition de parcelles à la SCI Sainte Agnès

Délibération n° 2023-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS
Publié le
ID : 066-216602037-20230324-009-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Berger
Levrault

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Benoît ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE, Thierry CASASNOVAS

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

ACQUISITION DE PARCELLES A LA SCI SAINTE AGNES

Monsieur Thierry CASASNOVAS quitte la salle du conseil municipal car il est intéressé directement par l'objet de la présente délibération.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la SCI Sainte Agnès a mis en vente certains terrains se trouvant sur la commune.

Une partie de ces terrains présentent un intérêt communal.

Les parcelles cadastrées section B60, B57 ainsi que le lot D prochainement cadastré B 409 faisant objet de la division parcellaire de la B364, permettraient un accès par le biais d'un chemin de pleine nature pédestre du parking au parc des chênes dans le haut du village, ce qui offrirait une sécurité pour les piétons qui n'auraient plus à emprunter les voies carrossables.

Le lot A prochainement B 406 faisant l'objet de la vision parcellaire de la B364, permettra à la commune de déplacer le parking actuel, dont la capacité actuelle est insuffisante à accueillir tous les véhicules, vers un parking plus grand équipé si possible d'ombrières productrices d'électricité. Le parking actuel, situé en zone constructible, pourrait alors accueillir la future salle polyvalente dont la commune n'est pas équipée.

La contenance des parcelles et leur situation sur la carte communale sont les suivantes.

PARCELLES	ZONE CARTE COMMUNALE	SURFACE EN M²
B 60	Zone U	460
B 57	Zone N	12 918
B 364 lot A	Zone N Zone U	1 422 70
B 364 lot D	Zone N	245

Madame le Maire propose d'acquérir la totalité des terrains pour un montant de 30 000 euros, hors frais de notaire, zone N et zone U confondues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 066-216602037-20230324-009-DE

- D'ACQUERIR les parcelles susvisées au montant de 30 000 euros appartenant à la SCI Sainte Agnès
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique
- DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la commune en tant qu'acquéreur.

VOTE POUR : 4

Gilberte COLL
Romain CAYUELA
Benoît ISSARTEL
Martine MAUGUIN

VOTE CONTRE : 2

Wilhelm HUBER
Hubert van de WERVE

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,

Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Le Maire,



Martine MAUGUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage

Objet
MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Délibération n° 2023-010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 066-216602037-20230324-010-DE

Berger
Levrault

Séance du : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-quatre mars à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Romain CAYUELA, Adjoint au Maire

Présents : Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Wilhelm HUBER, Martine MAUGUIN

Absents : Hubert van de WERVE, Thierry CASASNOVAS

Procuration : Hubert van de WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Mme Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire présente le plan communal de Sauvegarde mis à jour à l'Assemblée.
Les mises à jour concernent la liste des membres du conseil municipal, les membres de l'organigramme de la cellule de crise, la liste des personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que l'ajout de la sécheresse au risque d'interruption durable d'alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la mise à jour du plan communal de sauvegarde
- DE DIRE que le présent plan communal de sauvegarde sera annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,



Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Le Maire,



Martine MAUGUIN